

PREFET DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

DRAC AUVERGNE-RHONE-ALPES
UNITE DEPARTEMENTALE DE
L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE
DE LA DROME
Cité Brunet
Place Louis le Cardonnel
26000 VALENCE
Affaire suivie par : Quentin GUICHARD
tel : 04 75 82 37 74
E-mail: quentin.guichard@culture.gouv.fr

Valence, le 12 juillet 2018

DDT / SATR
Pôle planification

4 place Laënnec BP 1013
26 015 VALENCE Cedex

Objet : ROUSSET LES VIGNES – Avis sur l'arrêt du projet de Carte communale

Réf. : ROUSSET LES VIGNES/URBANISME/CARTE COMMUNALE

Vous m'avez consultée concernant la révision du document d'urbanisme de la commune de ROUSSET LES VIGNES. Au regard des documents transmis, je vous prie de trouver les remarques suivantes :

– **Les parcelles numérotées 321 et 323** sont liées à une maison individuelle récente mais apparaissent néanmoins en discontinuité évidente avec le bâti traditionnel du centre village. De part leur position exposée, dans la pente, surplombant le village ne permet pas d'envisager l'urbanisation de celles-ci. En effet, un ou plusieurs nouveaux bâtiments sur ces parcelles entraînerait une modification radicale du paysage et porterait atteinte à la qualité des lieux. Aujourd'hui, malgré la construction déjà existante, cet écrin vert composé de coteaux et de végétation locale participe pleinement à la qualité du paysage, présentant à la fois le village et la chapelle Notre Dame de Beauvoir. Dès lors, l'UDAP ne peut être favorable à l'urbanisation de ces parcelles.

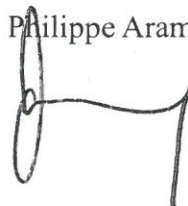
Mon service se tient prêt à accompagner le bureau d'étude dans la précision des points présentés ci-dessus.

Au regard de ces éléments, je vous informe que j'émetts un avis favorable sur ce projet de Carte communale sous réserve que les parcelles citées ci-dessus soient retirées des zones ouvertes à l'urbanisation.

Je vous prie d'agréer, l'expression de ma considération distinguée.

Le Chef de l'Unité départementale

Philippe Aramel



Copie Mairie